



## Droit des actionnaires cessation d'activité

Par **jon**, le **16/03/2008** à **20:38**

la société dont je suis l'un des trois actionnaires a procédé à la cessation d'activité en décembre 2007. une réunion extraordinaire a été effectuée d'après des données obtenues chez d&bradstreet. il semblerait que le gérant actionnaire ait effectué cette "réunion" en tête à tête avec lui même, et, signé le compte rendu à notre place (le troisième actionnaire et moi) quels recours avons nous. n'oubliez pas : les relations avec le gérant sont un peu tendues le dialogue est difficile. merci de votre pour votre réponse

Par **Thierry Nicolaides**, le **02/04/2008** à **12:25**

votre cas est difficile, consultez un avocat, car il faudra faire de la procédure. Bon courage. Dubus